

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 OCTOBRE 2006**
tenue sous la présidence de Monsieur Norbert PRALONG

Présents :	M.	A.	BAUDUCCIO	Conseiller municipal
	Mme	M.	BAUDUCCIO-DELUC	Conseillère municipale
	MM.	M.	BEKER	Conseiller municipal
		F.	FLORINETTI	" "
	Mme	M.	GARCIA	Conseillère municipale
	MM.	J.-M.	KARR	Conseiller municipal
		J.	LOCHER	" "
	Mme	C.	OTHENIN-GIRARD	Conseillère municipale
	M.	F.	PERRIN	Conseiller municipal
	Mme	M.	PIGUET	Conseillère municipale
	MM.	N.	PRALONG	Conseiller municipal
		L.	RIVOIRE	" "
	Mmes	G.	SALERNO	Conseillère municipale
		M.	SOBANEK	" "
	M.	R.	SPINELLI	Conseiller municipal
	Mme	C.	TIERCY	Conseillère municipale
	Mme	B.	GRANDJEAN-KYBURZ	Maire
	M.	E.	BIEDERMANN	Conseiller administratif
	M.	C.	RIVOIRE	Conseiller administratif
	M.	R.	GAILLAND	Secrétaire général
Excusés :	MM.	C.	BERDAT	Conseiller municipal
		P.	DE CANDOLLE	" "
	Mme	J.	MARTIN-ACHARD	Conseillère municipale
	M.	L.	MEYNET	Conseiller municipale
	Mme	D.	MEYNET	Conseillère municipale
	M.	M.	PICCOT	Conseiller municipal
	Mme	M.	ROTSCHY	Conseillère municipale
Public :	1 personne			

Procès-verbal : Mme Eliane MONNIN

ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2006 -
- 2) Communications du Bureau -
- 3) Communications du Conseil administratif -
- 4) Budget 2007 : présentation et remise du projet de budget -
- 5) Communications des délégations du Conseil municipal et autres -
- 6) Questions (écrites ou orales) et propositions individuelles.

Le Président ouvre la séance à 20h.30, souhaite la bienvenue aux participants-es et excuse les absents-tes, Mmes Martin-Achard, Meynet, Rotschy, et MM. Berdat, De Candolle, Meynet, Piccot.

1) Adoption du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2006

Mme Grandjean-Kyburz souhaiterait apporter quelques précisions à ses communications, notamment concernant le domaine de la petite enfance, ceci dans un souci de clarté et de lisibilité, étant donné que la dernière séance de la commission Ecoles-institutions pour la jeunesse a été annulée vu les informations complètes données au Conseil municipal.

Mme Tiercy souhaiterait retrouver dans le même procès-verbal l'intégralité de tout ce qui concerne la petite enfance car cette partie du procès-verbal constitue en fait un document de travail.

Les communications de Mme Grandjean-Kyburz sont donc reprises ainsi qu'il suit.

" Mme Grandjean-Kyburz informe, concernant les écoles et la petite enfance :

Activités parascolaires à l'école de Conches

En raison du développement des activités parascolaires à l'école de Conches, le GIAP a procédé à l'engagement provisoire d'une animatrice supplémentaire, dont le salaire s'élèvera à CHF 8'650--, pour la période de septembre à décembre 2006, à charge exclusive de la commune. Le GIAP a refusé la proposition de la commission Ecoles-institutions pour la jeunesse consistant à recourir à un(e) bénévole. Selon les normes en vigueur, seules deux professionnelles peuvent encadrer les enfants. D'éventuels(les) bénévoles seraient surnuméraires. La décision de poursuivre cette expérience en 2007 –avec création d'un poste– sera donc soumise aux commissions Ecoles et Finances, après qu'un bilan aura été effectué en novembre 2006. Ce poste ne sera toutefois pas inclus au budget 2007.

Villa Mauresque

La Commune de Chêne-Bourg, propriétaire de la Villa Mauresque, va transformer cette dernière en crèche sous l'égide de l'Association de la crèche des Trois-Chêne.

La capacité d'accueil de la Villa Mauresque à Chêne-Bourg sera la suivante :

Tranche d'âge	Nombre d'enfants souhaités
0 – 18 mois	12
18 – 36 mois	15
36 – 48 mois	15
Total	42 (dont 21 pour Chêne-Bougeries dès la rentrée 2007)

Cette structure ouvrira dès 7h.30 le matin jusqu'à 18h.30 le soir.

L'association des Trois-Chêne a élaboré un projet de statut du personnel. Il est prévu de mettre en place une grille des salaires sur la base de la classification de l'échelle des traitements de la ville de Genève. Toutefois, le bureau de l'association, en collaboration avec les communes, reste libre dans la mise en oeuvre de sa politique Ressources Humaines, notamment sur les éléments suivants :

- les primes de fidélité
- la mise en place d'un 13^{ème} salaire
- le passage automatique d'année en année à l'échelon supérieur pour le personnel
- une légère participation à l'assurance maladie.

L'équipe pédagogique pour la Villa Mauresque comprendrait 12 postes.

Sur la base des éléments précédents, le budget prévisionnel de l'association des Trois-Chêne pour l'année 2007 est de :

- CHF 1'541'000.-- pour la Crèche des Trois-Chêne, soit CHF 25'696.-- brut par place;
- CHF 493'000.-- pour la crèche Villa Mauresque, soit CHF 32'059.-- brut par place.

Les autres recettes seront exceptionnelles, entre autres les subventions fédérale et cantonale concernant la création de nouvelles places. La contribution nette des communes s'élèvera à CHF 1'357'827.-- dont CHF 400'847.-- destinés à la Villa Mauresque.

Crèche La Maternelle

Il est désormais prévu d'augmenter progressivement la capacité d'accueil de la crèche La Maternelle, propriété de l'Armée du Salut, de 45 places actuellement à 57 places. Priorité serait donnée dans le cadre des augmentations de capacité à l'attention des bébés.

La Délégation à la Petite enfance de la ville de Genève ayant accepté le principe de diminuer sa quote-part, il est envisageable d'obtenir rapidement 50% des places disponibles en faveur d'enfants des communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg.

Une nouvelle réunion de concertation réunissant l'Armée du Salut, l'actuelle directrice de La Maternelle, les communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg, ainsi que la Délégation à la Petite enfance de la ville de Genève, a eu lieu le 1er septembre. Il ressort de cette dernière que l'Armée du Salut souhaite conserver le pilotage de la

Fondation La Maternelle. Toutefois, il est d'ores et déjà acquis que la représentativité des communes au sein du Conseil de Fondation sera revue.

Par ailleurs, 12 places supplémentaires pourront être mises à disposition à l'horizon de la rentrée scolaire 2007/2008. Elles seront attribuées à des enfants de communiers domiciliés à Chêne-Bougeries ou Chêne-Bourg, selon une clé de répartition qui demeure encore à définir.

L'augmentation des coûts induite s'élèverait à environ CHF 210'000.-- pour l'année. A ce jour, le personnel de l'institution bénéficie des conditions de travail prévues par la CCT de la ville de Genève dans le domaine de la petite enfance.

La Fondation bénéficie également d'un soutien administratif et informatique important de la part de la Délégation de la Petite enfance, laquelle prend intégralement en charge le traitement comptable des salaires. Les contours d'un nouveau partenariat sont donc en train de se dessiner. Toutefois, au vu de la municipalisation probable à l'horizon 2008/2009 du personnel travaillant dans les institutions de la petite enfance majoritairement subventionnées par la ville de Genève, l'implication de cette même DPE dans le partenariat cité doit encore faire l'objet de discussions approfondies avec cette dernière. A cet égard, une rencontre avec Mme Marie-Françoise De Tassigny, cheffe du service de la Délégation de la Petite enfance de la ville de Genève, est d'ores et déjà prévue le 29 courant.

Maison de l'Enfance

Une décision formelle du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) concernant la demande de renseignement relative à la Maison de l'enfance sise place de l'Etrier, récemment déposée par la commune, peut raisonnablement être attendue d'ici à fin octobre 2006.

En conséquence, à réception de ladite décision, une nouvelle séance de présentation du projet sera organisée en faveur des membres de la commission Ecoles et Institutions pour la jeunesse, laquelle sera élargie à l'ensemble du Conseil municipal.

Projet "Nouveau Prieuré"

Divers entretiens ont eu lieu au cours de l'été, tant avec Mme Nicole Fatio, secrétaire du BCAS, qu'avec M. Larderaz, coordinateur pour le BCAS du projet Nouveau Prieuré et les architectes, membres du Bureau Devanthéry et Lamunière SA, afin de faire le point de la situation concernant l'état d'avancement et l'estimatif des coûts relatifs au projet de construction d'une crèche de 60 places.

La commune est aujourd'hui en possession d'un récapitulatif des coûts établis sur la base d'un devis général élaboré fin juin 2006, ainsi que d'un plan des aménagements extérieurs et d'un plan général relatif à l'ensemble du projet.

Par ailleurs, le Conseil administratif a délivré, en date du 25 juillet 2006, un préavis favorable concernant la DD N° 100637-2 relative au complexe du Nouveau Prieuré. Le Conseil administratif a toutefois exprimé certaines réserves quant aux places de stationnement prévues dans le cadre de ce projet, en particulier pour ce qui concerne celles mises à disposition du personnel et des usagers de la crèche.

De plus, les plans relatifs au PLQ N° 29528-511 sont consultables en mairie depuis le 28 août. Ces derniers ont également été envoyés à chaque conseiller municipal pour information. La commune reste dans l'attente, à expiration du délai d'enquête publique,

des commentaires usuels du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI). Comme le veut la procédure établie, ce PLQ fera donc l'objet d'une délibération en bonne et due forme du Conseil municipal, le moment venu.

Toutefois, vu l'importance du projet et des investissements financiers liés, le Conseil administratif a décidé de confier à la société Amalthée SA un mandat visant à établir d'ores et déjà un budget de fonctionnement prévisionnel et à déterminer en étroite concertation avec le bureau d'architecture Devanthéry et Lamunière, la nature des aménagements intérieurs de la crèche ainsi que leurs coûts, ceci pour un montant de CHF 12'000.--. Par ailleurs, comme alternative à une proposition de calcul des loyers sur 10, 15, 20 ou 25 ans formulée par le BCAS à un tarif particulièrement élevé, le Conseil de Fondation du BCAS s'est dit prêt à examiner l'octroi d'un droit de superficie d'une durée de 40 ans en faveur de la commune de Chêne-Bougeries, relatif à la parcelle sur laquelle sera construite la future crèche.

Les conseillers municipaux seront donc appelés quant à l'extension à 60 places de la future crèche, pour laquelle le Conseil municipal avait formulé un préavis positif le 15 mai 2003.

Structuration de la petite enfance dans les Trois-Chêne

Les trois communes chênoises avaient mandaté en date du 22 décembre 2005, M. Jean-Paul Bari, de la société Phronesis Consulting, pour réaliser une étude relative aux différentes options envisageables quant à la structuration de la petite enfance dans les Trois-Chêne.

Nonobstant le fait que le mandat confié prévoyait la remise d'un rapport final pour le 10 avril 2006 et qu'un nouveau délai avait été fixé au 30 juin 2006, M. Bari n'a pas été en mesure d'établir ledit rapport.

En conséquence, et suite à une réunion du 25 août 2006 entre les magistrats des Trois-Chêne en charge du domaine de la Petite enfance et de M. Bari, il a été décidé de mettre un terme avec effet immédiat à ce mandat.

Dans la mesure où l'engagement contractuel n'a pas été respecté, le mandataire a été prié de restituer l'avance perçue en décembre 2005.

Mme Grandjean-Kyburz précise ensuite concernant :

- le processus de transformation des CASS

Selon les informations reçues au cours de l'été de MM. Pierre-François Unger et François Longchamp, conseillers d'Etat, concernant le processus de transformation des CASS, il s'avère que :

- le centre des Trois-Chêne deviendrait l'un des 4 CMD (Centre de maintien à domicile) cantonaux
- le contrat de bail relatif aux locaux occupés à ce jour au 136, chemin De-La-Montagne sera repris par l'HG et la FSASD
- l'ensemble du processus devrait être achevé à la fin 2008.

En conséquence, le subventionnement des locaux existants du CASS sera reconduit en 2007, dans l'attente de l'issue des travaux du groupe technique qui sera désigné par le DES et le DSE;

- la Semaine européenne de la Mobilité

Le Conseil administratif a décidé, dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité qui se déroulera du 16 au 22 septembre 2006, de soutenir l'action "Santé en marche", laquelle vise à récolter des fonds pour l'association Sportsmile (lutte contre l'obésité des enfants). Pour ce faire, il a décidé d'acquérir 500 podomètres à CHF 10.-- pièce, lesquels seront offerts au guichet de la mairie, durant la période citée. Un tous-ménages a également été adressé aux communiers, rappelant également les parcours pédestres existants.

Puis, Mme Grandjean-Kyburz annonce, concernant les manifestations :

"Tendances"

A la veille de la manifestation "Tendances", dont l'édition 2006 est consacrée aux jeunes talents, tout est "sous toit". Chaque conseiller municipal a par ailleurs reçu le dépliant y relatif.

Pour la soirée Podium Mode, les 21 mannequins (hommes et femmes) ont pu être sélectionnés et présenteront les créations de 8 stylistes. Un jury de professionnels décernera le prix du jury et le public pourra également voter et donner un prix.

Un cuisinier inventif a été trouvé, lequel proposera un assortiment de "tapas" alliant saveur et originalité.

Exposition ArtChêne "Migrations"

Les services communaux procèdent depuis plusieurs jours à l'installation des œuvres de l'exposition ArtChêne "Migrations". Toutefois, force est de constater que certaines d'entre elles, notamment celle avec les œufs d'autruche sur la place Colonel-Audéoud, ont subi des dépréciations.

Le vernissage de l'exposition aura lieu le 29 septembre à 18h.30 et une visite des sites avec un ancien tram est prévue à 17h.00, départ Point Favre.

Exposition "A vous de jouer"

Le labyrinthe de maïs constitué dans le cadre de l'exposition "A vous de jouer" a été complètement saccagé, dans la nuit du samedi au dimanche précédent la rentrée des classes. Une deuxième dépréciation a eu lieu le week-end passé.

Durant tout l'été, les services communaux ont travaillé à concrétiser les projets d'animation pour enfants, adultes et famille qui accompagneront l'exposition. De nombreux engagements ont été pris et des contrats signés.

Le programme sera le suivant :

- 4 mercredis après-midi pour les enfants avec un atelier scientifique, un concours de construction en carton, un spectacle+atelier de prestidigitation et un après-midi de découverte de nouveau jeux.
- 4 mardis en soirée pour les adultes : la première (17 octobre) étant celle du vernissage avec un spectacle d'improvisation théâtrale, puis une soirée tournoi de cartes, une soirée jeux de sociétés et une grande soirée consacrée aux jeux de rôle.

- 4 samedis après-midi pour tous, sur la place Audéoud, avec un tournoi et un simultané d'échecs, un tournoi de billes et un tournoi de "rangball" et, à la salle communale, une grande "pong party".

Le vernissage de l'exposition, prévue jusqu'au 12 novembre, aura donc lieu le mardi 17 octobre à 18h.30 et sera suivi d'un spectacle d'improvisation théâtrale.

Responsabilités citoyennes

Le groupe "Responsabilités citoyennes" a repris ses travaux le 4 septembre.

Il a été décidé de recommencer l'action initiée en 2003, à savoir la réception par les autorités communales des élèves de 5P et 6P. Les questions seront préparées en classe. A cette occasion, il sera fait référence aux valeurs véhiculées par la Charte communale et l'accent sera mis sur l'esprit citoyen que les autorités attendent des jeunes. Par ailleurs, les élèves auront la possibilité de visiter les divers services de la mairie. Deux matinées ont été fixées, soit le vendredi 10 novembre et le jeudi 16 novembre, pour recevoir les 8 classes. Mme Smahi, directrice du CO Gradelle, sera avisée et invitée à participer, toujours dans le but de créer un lien entre l'école primaire et le cycle d'orientation.

Sortie des aînés

La sortie des aînés aura lieu le 21 septembre prochain dans la région des Franches Montagnes. A ce jour, 330 personnes environ se sont inscrites. Une liste est remise en séance au cas où l'un ou l'autre commissaire souhaiterait donner sa journée à la manifestation dans la mesure où, pour l'instant, seuls trois conseillers municipaux se sont inscrits.

Chapiteau du Cirquenchêne

Suite aux déprédations occasionnées au courant de l'été au chapiteau de l'association Cirquenchêne, la commission Culture-loisirs et manifestations a accepté d'octroyer la somme de CHF 8'000.-- à cette dernière, laquelle correspond au montant estimé des dommages subis (trampolines détruits, rideaux arrachés, etc). L'association Cirquenchêne, dont les membres du comité ont par ailleurs été rencontrés le mercredi 13 courant, est extrêmement reconnaissante. "

Le Président met aux voix la proposition de procès-verbal.

- Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

M. Locher prend la parole et annonce une rocade pour le groupe Libéral à la commission Culture-loisirs-manifestations; la présidence sera reprise par Mme Othenin-Girard.

2) Communications du Bureau

Le Président signale que le Bureau a reçu une question écrite de M. L. Rivoire dont il fera part au point 6 de l'ordre du jour.

Le courrier n'a pas été abondant ce dernier mois, si ce n'est une invitation de la société Chêne Gymnastique au Président du Conseil municipal à assister à une remise des prix et autres festivités. Le Président étant retenu par d'autres obligations, c'est la vice-présidente, Mme Bauduccio-Deluc, qui a représenté le Conseil à cette cérémonie.

Le Président du Conseil municipal a invité le Bureau et le Conseil administratif à un déjeuner de travail qui a eu lieu le 22 septembre afin d'explorer des pistes permettant d'améliorer la communication entre les deux Conseils et d'évoquer un certain nombre de problématiques d'intérêt commun. La réunion s'est fort bien passée et ce type de séance peut contribuer utilement à détendre l'atmosphère.

Le Président souhaiterait revenir sur une réflexion faite par M. Perrin, lors de la dernière séance du Conseil municipal dans un souci de clarification. Il s'agit du mandat que M. Karr aurait reçu afin d'assister l'administration communale dans l'élaboration d'un CD-Rom contenant les archives électroniques du Conseil municipal. Ainsi et afin de dissiper toute ambiguïté, il convient de préciser que M. Karr a reçu, par l'intermédiaire du Bureau, mandat pour mettre à disposition ses compétences en matière informatique et ce, dans le cadre de son activité de conseiller municipal. Ce travail ne sera pas rémunéré, si ce n'est le versement de vacations d'un montant analogue à celui des jetons de présence perçus par les conseillers municipaux, bien que ceci n'ait pas été évoqué avec l'intéressé. M. Karr n'a donc pas reçu de mandat en tant que mandataire extérieur, mais a pour mission de faciliter certains travaux administratifs. Il est important d'éviter que des propos non avérés et non vérifiés soient tenus dans cette enceinte.

3) Communications du Conseil administratif

Le Président passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz.

Mme Grandjean-Kyburz informe, concernant les manifestations :

TENDANCES, Jeunes Talents en Fête – 15 et 16 septembre dernier

Cette première édition a eu beaucoup de succès, surtout le soir du samedi 16 septembre, avec un défilé de mode de très grande qualité, très professionnel, bien que les stylistes et mannequins soient de jeunes talents. La commune a eu de la chance de pouvoir compter sur l'expérience d'une jeune mandataire Anabel Sixt. Le succès de la soirée est également dû à la publicité "bouche à oreille" dans le milieu de la mode. Un bilan sera fait au sein de la commission Culture pour savoir sous quelle forme Tendances 2007 sera organisée.

Exposition ArtChêne 2006 "Migrations" - de septembre à décembre

Les œuvres sont installées. Le vernissage a eu lieu, avec une visite en tram, le 29 septembre. Un dépliant concernant toutes les œuvres installées de Grange-Canal à Thônex est distribué en séance. Des caissettes contenant ce dépliant sont disposées tout au long du parcours et chacun est vivement encouragé à faire ce parcours. Deux visites guidées gratuites se dérouleront à 14h.00, le samedi 7 octobre et le mercredi 8 novembre 2006, avec départ à la place de Graveson à Thônex. En plus du dépliant, un "petit coup de cœur" est distribué en séance, soit le recueil des réflexions de personnes étonnées, amusées ou irritées en découvrant ces interventions artistiques. Il leur a également été demandé l'œuvre qui a été préférée, celle qui les a irritées et, à l'issue du "coup de cœur", un prix sera attribué à l'œuvre la plus souvent "votée".

Exposition "A vous de jouer"

Les deux camions contenant l'exposition arriveront mardi 10 octobre et l'installation se fera sur trois jours. Un technicien du Forum des Sciences de Villeneuve d'Ascq est mandaté pour aider et conseiller le service technique de la commune. Par ailleurs, une autre personne formera les personnes qui accueilleront le public, notamment pour les visites guidées qui sont offertes aux classes de la région, les matins. Les après-midi sont réservés aux visites du public que la commune espère bien évidemment nombreuses. Un gros effort de publicité a été fait dans ce sens et se fera durant toute la durée de l'exposition. C'est l'occasion de rappeler l'inauguration de l'exposition et du labyrinthe qui aura lieu le même jour, à 18h.30, le 17 octobre. A 20h.00, il y aura également un spectacle d'improvisation.

Des invitations sont remises en séance avec les animations qui auront lieu tout au long de l'exposition.

Exposition des artistes des Trois-Chêne

Le vernissage de l'exposition des artistes et artisans chênois est prévu le 26 octobre 2006 à Thônex. Des invitations parviendront aux membres du Conseil municipal ultérieurement.

Conférences Jean-Jacques Gautier

La première conférence Jean-Jacques Gautier se déroulera à la salle communale le 18 janvier 2007 à 20h.00. Mme Martine Brunschwig Graf, ancienne conseillère d'Etat

.../...

et conseillère nationale, actuellement présidente de l'Association de prévention contre la torture, créée par Jean-Jacques Gautier, a d'ores et déjà accepté d'être l'oratrice de cette soirée. Il y aura en même temps le lancement du prix Jean-Jacques Gautier.

Interventions urbaines dans le village de Chêne-Bougeries

A l'occasion de l'installation d'une dernière intervention urbaine dans le village de Chêne-Bougeries, marquant le partenariat avec l'Ecole supérieure des Beaux-Arts, soit l'œuvre de Mademoiselle Séverine Verdan, intitulée "Marteaux", une verrée de l'amitié sera organisée le 18 octobre 2006, à 17h.30, à hauteur des numéros 13-15, rue de Chêne-Bougeries.

Mme Grandjean-Kyburz communique ensuite les informations suivantes :

Fonds de décoration

La commune a reçu un nouveau tableau qui viendra enrichir le fonds de décoration, à savoir une œuvre du peintre Matthey intitulée "Le Chemin des Vergers à Grange-Canal". Il s'agit d'un legs de Mme Adélaïde Meuwly. La commune ne l'a pas encore reçu; elle en a été informée et elle le présentera lors d'un prochain Conseil municipal.

Groupe Responsabilités citoyennes

Les dates définitives des deux demi-journées "Responsabilités citoyennes" pour les classes de 5^{ème} et 6^{ème} primaires sont les vendredi 10 et jeudi 16 novembre 2006, les matins, de 8h.30 à 11h.30. Celles et ceux qui pourront être disponibles pour recevoir les élèves sont priés de bien vouloir s'annoncer sur une liste remise en séance. C'est l'occasion pour ces élèves de rencontrer les autorités communales, d'où l'importance, malgré le fait que la plupart des conseillers municipaux travaillent, d'essayer de se libérer. Mme Smahi, directrice du Cycle d'Orientation de la Gradelle (CO), fera son possible pour participer à ces journées afin qu'il y ait véritablement un pont entre le travail du groupe chez les 5^{ème} et 6^{ème} primaires et le CO.

Réception des nouveaux électeurs

Une invitation sera adressée à tous les membres du Conseil concernant la réception de nouveaux électeurs, c'est-à-dire les étrangers. Une rencontre avec les autorités aura lieu dans le cadre de l'exposition "A vous de jouer", à la salle communale le vendredi 10 novembre à 19h.00.

Petite Enfance

Le contrat de construction pour la Villa Mauresque va être voté par le Conseil municipal de Chêne-Bourg, le 19 octobre prochain.

En ce qui concerne la réunion prévue le 29 septembre 2006 avec la Fondation de la Maternelle, les communes de Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries et la Ville de Genève, cette dernière a été annulée par Mme de Tassigny. La Ville doit d'abord se déterminer quant à sa participation en général dans les fondations.

Le Président passe la parole à M. Biedermann.

M. Biedermann informe, concernant la compagnie des sapeurs-pompiers 21,

- que, sur proposition du commandant de la compagnie, M. Alexandre Duvoisin, le Conseil administratif a accepté les nominations suivantes :
 - . au grade d'appointé : les sapeurs Luc Favarel et Joseph Margiotta, respectivement incorporés dans la compagnie les 15 janvier 1996 et 1^{er} novembre 2002.
 - . au grade de sergent, les caporaux Walter Micheletti, Yves Cochard et Serge Muller, respectivement nommés à leur grade actuel les 20 avril 1991 et 26 mars 1994.

Ces nominations prendront effet au 13 octobre 2006, lors de l'exercice de compagnie;

- que, par ailleurs, le Conseil administratif a également accepté la nomination du lieutenant Victor Bernardi au grade de 1^{er} lieutenant à compter du 1^{er} janvier 2007. Cette nomination fera l'objet d'une délibération en bonne et due forme, laquelle sera soumise au Conseil municipal lors de sa séance du 9 novembre 2006.

M. Biedermann annonce également, concernant le concept Sapeurs-pompiers XXI, que M. Mark Muller, conseiller d'Etat en charge du DCTI, a informé le Conseil administratif par courrier daté 19 septembre 2006, que, d'entente avec MM. Pascal Chobaz et Jean-Marc Mermoud, respectivement président et vice-président de l'ACG, il a été décidé d'étendre ledit concept à l'ensemble des arrondissements ruraux, cela avec effet au 1^{er} janvier 2007.

Le Président passe la parole à M. C. Rivoire.

M. C. Rivoire rappelle, pour mémoire, qu'une enquête publique relative au projet CEVA est en cours depuis le 11 septembre 2006. A cet égard, un courrier a été envoyé à M. Robert Cramer, Conseiller d'Etat en charge du département du territoire, afin que ce dernier convoque rapidement une séance du groupe de travail Trois-Chêne, lequel ne s'est plus formellement réuni depuis le 16 janvier 2006, malgré plusieurs appels.

M. Rivoire informe

concernant l'aménagement,

- que dans la mesure où les commissaires de la commission Aménagement-circulation-transports ont souhaité l'élaboration d'un PLQ communal concernant la zone dite "Challandin", le Conseil administratif a prévu de mandater un bureau d'études. A cet égard, il convient de rappeler que, devant la pression de la part de l'Etat visant à densifier la zone villa de la commune et à proposer divers déclassements de zones, le Conseil administratif n'est pas favorable à l'introduction de cette procédure lorsque la commune n'est pas propriétaire dans la zone examinée. Néanmoins la demande de la commission a été retenue. Le moment venu, il paraît souhaitable que le mandataire soit auditionné afin que les commissaires puissent faire part de leurs suggestions et commentaires préalablement au processus d'élaboration du PLQ alternatif. Les services du Département du territoire viendront

.../...

prochainement rencontrer les autorités communales suite au préavis défavorable du Conseil administratif et du Conseil municipal relatif au projet de déclassement de ladite zone;

concernant le personnel,

- que les conseillers municipaux ont peut-être constaté, à la lecture de la FAO, de la Tribune de Genève ou du Journal Le Temps, la publication d'une annonce relative à l'engagement d'un secrétaire adjoint, responsable du service financier et des ressources humaines. Par ailleurs, des candidatures spontanées avaient été reçues préalablement à l'ouverture de ce poste;
- que le Conseil administratif a décidé d'engager Mme Jannick Pittet, collaboratrice depuis 7 ans de la Direction cantonale de l'Etat Civil, en qualité d'officier d'Etat civil, avec un taux d'activité fixé à 80%, ceci à une date à convenir. L'impact financier de cet engagement sur le budget 2007 a d'ores et déjà été communiqué aux diverses communes faisant partie de l'Etat civil Chêne-Bougeries-Voirons.

concernant la sécurité, notamment les incivilités et la délinquance,

- que, dans le cadre de la sécurité urbaine et des rencontres régulières entre le Conseiller administratif chargé de la sécurité ou ses représentants, une rencontre a eu lieu jeudi 28 septembre 2006, à l'initiative du maréchal Yvon Terettaz, chef du poste de gendarmerie de Chêne, entre divers partenaires sociaux régionaux. Etaient présents, outre des membres de la gendarmerie genevoise, des agents de la police nationale d'Annemasse, des polices municipales de Gaillard et d'Ambilly, des représentants des agents municipaux de Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries et Thônex, des travailleurs sociaux hors murs des Trois-Chêne, des centres de rencontres de Chêne-Bourg et de Chêne Bougeries ainsi que les directeurs ou représentants des Cycles d'orientation de la Gradelle et du Foron, de l'Ecole de culture générale Jean-Piaget et du GIAP. Cette séance, réunissant plus de 30 personnes, a permis de discuter entre professionnels concernés de diverses problématiques, telles que la dénonciation de délits par les travailleurs sociaux hors murs ou les responsables des centres de loisirs, d'infractions à la loi sur la circulation routière, d'incivilités dans les préaux des écoles ou dans la rue, des relations transfrontalières parfois difficiles entre divers groupes d'adolescents et de jeunes adultes ainsi que d'infractions à la loi concernant le trafic et la consommation de stupéfiants.

concernant les archives électroniques du Conseil municipal,

- qu'à la suite d'une séance de travail survenue le 25 septembre 2006 entre M. Jean-Michel Karr, membre du Bureau du Conseil municipal, et M. Raphaël Gaillard, secrétaire général, il a été convenu, entre autres, concernant la gestion des archives électroniques du Conseil municipal que :
 - . les divers fichiers contenus dans un CD Rom desdites archives pour la période 1995-2005, et préalablement remis pour commentaires et observations aux membres du Bureau, seront renommés sur la base d'une approche chrono-thématique;

. lesdites archives électroniques feront l'objet d'une mise à jour au 30 septembre 2006; une fois ce travail effectué, divers logiciels d'indexation seront testés dans le but d'en retenir un à la suite d'un appel d'offres.

Il conviendra alors d'acquérir une licence "éditeur" ainsi que 25 licences de consultation seule.

Le Président fait circuler une liste d'inscription pour le tir des municipalités qui aura lieu le 14 octobre 2006.

4) Budget 2007 : présentation et remise du projet de budget

Le Président passe la parole à M. C. Rivoire, lequel déclare :

" Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Il y a des jours heureux qui offrent un soleil parmi un ciel clair, et permettent dès l'aube de scruter l'horizon, de construire l'avenir avec sérénité. D'autres jours sont pluvieux, voire tempétueux, et là, garnis d'une brume d'inquiétude, demandent à chacun de s'abriter des larmes du ciel qui déverse son trop plein. Aujourd'hui, c'est un peu le sort des communes genevoises qui sollicitent le meilleur parapluie contre les transferts de charges entre l'Etat et les percepteurs des collectivités publiques.

La fatalité annoncée régulièrement devant les assemblées des communes est évitable, tout comme la précipitation est mauvaise conseillère. Il y a dix jours, à Avusy, devant les exécutifs communaux, le conseiller d'Etat Robert Cramer, lors de son allocution, est resté profondément discret sur les intentions de l'Etat pour soulager les finances cantonales. Toutefois, il a bien précisé qu'il souhaitait que les communes aient les ressources nécessaires à disposition pour assurer les prestations à la population. C'est un minimum qui se développe, car la franche concertation entre partenaires n'a pas encore débutée, bien que l'année 2008 soit annoncée, au niveau cantonal, comme l'année de tous les dangers!

La résistance interne est encore forte pour déléguer les compétences et les financements associés aux transferts. Ces derniers mois, plusieurs pistes ont été évoquées: -- Examen du fonctionnement de la prévoyance sociale, -- reprise par les communes de la politique et du financement des EMS, -- reprise de l'animation socioculturelle (FASe), -- reprise des tâches opérationnelles du Canton par les communes en matière d'Etat civil, sécurité civile, protection civile et défense incendie, -- transferts entre l'Etat et la Ville de Genève de certaines subventions culturelles, -- compétences particulières des communes en matière de signalisation routière, -- nouvelle péréquation financière intercommunale et d'autres sujets encore imprécis.

Il est vrai que depuis l'embellie qui a marqué la précédente décennie, les comptes de l'Etat sont régulièrement déficitaires. Le Conseil d'Etat a prévu et annoncé deux plans de mesures pour retrouver l'équilibre en 2009 du cadre budgétaire des finances cantonales. Malgré son courage, l'effort et l'objectif à réduire son déficit sont encore incertains, même si la projection du déficit 2006 n'atteindrait plus que 230 millions en

.../...

fin d'année. L'achèvement de son projet GE-Pilote devrait lui permettre d'entrer dans l'ère des budgets de prestations, fondés sur une comptabilité analytique réservée aux très grandes institutions.

Chêne-Bougeries n'échappe pas à la loi adopté en juin par le Grand Conseil sur la participation des communes à l'assainissement des finances de l'Etat et au financement du fonds d'équipement communal. Ce premier acte, limité à deux ans pour les budgets 2006 et 2007, ponctionne environ de 30 millions de francs par an les finances des communes. C'est l'avant goût des tentatives pour déséquilibrer les budgets communaux et revoir, au niveau global, les parts fiscales entre l'Etat et les communes.

Le budget qui vous est présenté ce soir est un budget d'exception, contraire à certaines habitudes. Dans la défense des intérêts des contribuables de Chêne-Bougeries, le Conseil administratif se veut d'être libre de toute pression fiscale extérieure ou fuite en avant face à l'inconnu et l'incohérence des propositions de transfert. Il attend que le lourd dossier de la fiscalité soit négocié entre l'Etat, son Grand Conseil et les communes genevoises.

Modifier notre perception fiscale pour le long terme n'est pas sérieux dans une situation aussi ambiguë. Par contre, l'évolution de notre budget qui limite aujourd'hui bien des ambitions reste pertinente. L'excédent de revenu de plus de 840'000.- francs de la dernière clôture connue des comptes 2005 a beaucoup contribué à l'élaboration particulière du Budget 2007. Un retour des choses est pris en considération.

En dehors du transfert des charges cité précédemment qui pénalise ce budget d'environ 600'000.- francs et de quelques augmentations relatives à la sécurité, au fonctionnement administratif souhaités en partie par le Conseil municipal, et la poursuite encore modeste de l'entretien de notre patrimoine, l'effort principal sélectionné par le Conseil administratif se porte sur le développement de la petite enfance. Nous vous souhaitons bon accueil à ce projet de Budget. "

M. C. Rivoire commente ensuite les grandes lignes du budget.

Le projet de budget est remis aux membres du Conseil municipal.

Le Président remercie M. C. Rivoire et rappelle que les membres du Conseil municipal auront l'occasion de débattre très longuement de ce projet de budget lors de la séance des commissions réunies prévue le 10 octobre 2006. Il rappelle l'importance du travail préparatoire en vue de cette séance et remercie d'ores et déjà chacun de bien vouloir l'accomplir.

5) Communications des délégations du Conseil municipal et autres

5.1 Budget du CSSM

M. Beker signale que le budget du CSSM a été examiné la semaine précédente par les membres des commissions Feu-PC-Sports-Sécurité et prévention et Finances réunies. Ce dernier a été préavisé favorablement. En conséquence, le 11 octobre 2006, les

.../...

représentants de la commune au CSSM sont priés de voter ledit budget conformément à la décision prise.

En ce qui concerne le déroulement des travaux, M. Beker souhaiterait faire une remarque personnelle, à savoir qu'il s'étonne quelque peu du nombre de corrections qui ont dû être apportées au procès-verbal relatif à la séance susmentionnée.

Le Président rappelle que la transcription des débats des séances de commissions est un problème récurrent, la difficulté étant de savoir s'il convient de rédiger un procès-verbal détaillé et qui reflète fidèlement les interventions de chacun ou un procès-verbal de décision, le choix entre les deux n'ayant pas été tranché à ce jour. Dans la mesure où la tendance générale est plutôt à la retranscription fidèle des propos, ceci signifie que la (le) procès-verbaliste ne peut pas effectuer de synthèse des débats. Il convient également de rappeler que le projet d'équiper la salle du Conseil municipal de micros, afin d'avoir des enregistrements complets, n'a pas été accepté.

6) Questions (écrites ou orales) et propositions individuelles -

6.1 Question écrite de M. L. Rivoire

Le Président annonce une question écrite de M. L. Rivoire / groupe Radical.

Il en donne lecture :

"Concerne : modification de libellé et délibération

Madame le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs,

Lors du Conseil municipal du 14 septembre 2006, plusieurs acteurs ont cautionné la modification du libellé d'un point de l'ordre du jour ainsi que de la délibération associée.

Par souci de conformité et de transparence, veuillez m'indiquer :

- a) Les articles de lois et règlements (cantonal et municipal) qui autorisent ces modifications.
- b) Dans le cas d'une modification, la liste des dérogations acceptées.
- c) Dans le cas de préavis en commission, le libellé devient-il informatif et transitoire ? Que proposez-vous s'il ne correspond pas au libellé de la séance plénière ?
- d) Est-il légal que l'affichage public et celui de la feuille d'avis ne corresponde pas à l'ordre du jour de la séance ordinaire du CM ?
- e) Est-il possible à chaque Conseil municipal ordinaire d'annoncer et modifier en pleine séance sans annonce préalable le libellé et la délibération associée ? Si oui, veuillez me préciser la procédure à suivre.
- f) Dans le cas d'un engagement financier, le contenu du libellé doit-il respecter la proportionnalité des sujets engagés ?

.../...

g) Dans le cas d'une interprétation d'un article de loi ou de règlement, qui décide en finalité ?.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez accepter mes respectueuses salutations. "

Le Président transmet cette question au Conseil administratif et lui suggère de répondre par écrit dans un délai conforme au règlement.

Le Président prend note que M. L. Rivoire a adressé sa question à titre personnel et non pas au nom du groupe Radical.

6.2 Question orale de Mme Sobanek

Mme Sobanek souhaiterait que la commune fasse un effort concernant les présentations "PowerPoint" dans la mesure où celle qui a été faite ce soir est peu lisible. Elle encourage les personnes concernées à suivre des cours plutôt que de livrer des documents insatisfaisants.

6.3 Question orale de M. L. Rivoire

M. L. Rivoire n'a pas vu figurer dans l'ordre du jour de la présente séance un point relatif à une présentation du budget 2007 du CSSM. En conséquence, cette dernière est-elle envisagée lors de la séance des commissions réunies prévue le 10 octobre ?

Le Président constate qu'effectivement, ce point ne figure pas à l'ordre du jour. Ledit budget a toutefois été présenté et préavisé par la commission Feu-PC-Sports-Sécurité et prévention, élargie à la commission Finances.

M. L. Rivoire rappelle que la loi stipule que le budget du CSSM doit être présenté au Conseil municipal. La question s'est déjà posée l'an passé, raison pour laquelle il serait judicieux de le prévoir dans le cadre de commissions réunies.

Le Président propose que la séance des commissions réunies du 10 octobre 2006 commence par une présentation du budget du CSSM, tout en relevant que la commission Feu-PC-Sports-Sécurité et prévention élargie à celle des Finances s'est prononcée favorablement, ce qui représente déjà un nombre relativement élevé de conseillers municipaux.

6.4 Question orale de M. Karr : "CEVA, pour que Chêne-Bougeries ne manque pas le train !"

Lorsqu'un projet de réfection de WC doit être débattu, personne n'ignore que le Conseil municipal invoque et discute de la clause du besoin sur toutes les coutures. Aujourd'hui, le plus long projet de construction que la commune de Chêne-Bougeries n'aura jamais connu s'apprête à démarrer, puisqu'il va faire plus d'un kilomètre, il s'agit bien entendu de CEVA. Sur ce coup, silence assourdissant. Pourtant, un tiers de la population de Chêne-Bougeries habite dans les trois cents mètres de part et d'autre

.../...

de la future voie CEVA. Elle va être touchée directement, par le chantier notamment et les répercussions de cet ouvrage. Il est donc vrai qu'il y a un intérêt public prépondérant à discuter de l'ensemble de ce projet de façon assez minutieuse, de fixer les critères d'emprise provisoire, d'abattage de grands arbres, d'expropriation mais également de la voie verte, projet que le groupe des Verts soutient et salue. Or, la loi sur les chemins de fer ouvre la voie aux communes dans son art. 18, lettre f, chiffre 3. C'est la raison pour laquelle il propose que le Conseil administratif fasse ainsi valoir les intérêts de la commune de Chêne-Bougeries et des communiers. Par ailleurs, cela donnerait à la commune un peu de temps pour examiner un projet qui a été, en réalité, transmis dans le détail depuis vingt-cinq jours seulement. Ce recours à l'art. 18 cité permettrait de travailler efficacement sur les améliorations à apporter à ce projet et d'éviter, ultérieurement, d'éventuelles procédures juridiques fédérales et autres recours.

M. Karr propose par ailleurs que les critères et options politiques du CEVA et de la voie verte soient présentés et travaillés en réunissant les commissions Aménagement-circulation-transports et Routes-assainissement-environnement. Vu la teneur de l'invite, le Conseil administratif a peu de temps pour formuler des observations, sans lesquelles il ne sera pas possible par la suite d'intervenir formellement dans le dossier.

M. C. Rivoire souligne que le Conseil administratif attend avec impatience les résultats de l'enquête publique qui permettra de connaître les observations des très nombreux bordiers le long de la liaison CEVA. Plusieurs personnes sont venues examiner les plans qui étaient disponibles pour consultation à la mairie. Il a été répondu à leurs questions, soit par le Conseil administratif, soit par le Service technique, étant entendu que dans l'ensemble du projet, il y a davantage d'emprises provisoires que de cessions de terrains au bénéfice de l'Etat de Genève. Le Conseil administratif attend donc la conclusion de l'enquête publique, puis en informera les membres de la commission Aménagement-circulation-transports.

M. Karr demande de pouvoir donner la duplique à la réponse de M. C. Rivoire. En effet, sa proposition invite le Conseil administratif à prendre part à l'enquête publique et à s'exprimer dans ce cadre. A titre de rappel, l'ensemble résidentiel de la Gradelle est situé à proximité du tracé et devra subir, non seulement un certain nombre d'inconvénients liés aux chantiers à venir, mais héritera d'une situation pérenne qui va modifier profondément le secteur de manière durable. Il y a donc un intérêt public à ce que la commune soit un acteur pour négocier avec l'Etat et non pas uniquement le collecteur des problèmes particuliers qui se posent à l'un ou à l'autre des communiers, en fonction des emprises temporaires. Cela étant dit, il a consacré pour sa part près de cinq heures à consulter ce dossier et n'en est pas venu à bout, raison pour laquelle il incombe au Conseil administratif de faire entendre la voix de la commune dans le cadre de l'enquête publique, les observations des propriétaires pouvant être discutées par la suite.

M. C. Rivoire ne voit pas d'inconvénient à ce que le groupe politique auquel appartient M. Karr, voire lui-même, demande d'ouvrir la discussion au niveau d'une séance

plénière du Conseil municipal, mais ceci en déposant, en début de séance, une question écrite en bonne et due forme.

M. Florinetti observe que la question se pose de savoir si le dépôt d'un recours permet de continuer les négociations. Or, on parle de négociations avec les CFF. Au nom de qui va-t-on négocier ?

M. C. Rivoire fait remarquer qu'il n'y a pas de négociations possibles concernant des terrains appartenant à l'Etat de Genève. La commune peut négocier sur d'autres éléments mais la négociation en elle-même a lieu entre la Confédération et l'Etat de Genève qui est propriétaire de l'emprise de la ligne de chemin de fer du CEVA. La situation est un peu différente en ville de Genève, pour ce qui concerne la partie souterraine du projet en gare des Eaux-Vives.

M. Perrin fait remarquer que l'emprise finale de l'objet empiétera sur certaines parcelles privées et communales, comme le relève M. Karr. On peut donc se poser la question de savoir si la commune ne représente pas un interlocuteur incontournable dans le cadre du projet en tant que tel. En effet, le stade "chantier" aura immanquablement un impact non négligeable, raison pour laquelle il soutient la proposition de M. Karr.

Le Président entend bien les demandes mais rappelle que les moyens à disposition, conformément au règlement du Conseil municipal, sont précis. Dans le cas de figure, le Conseil administratif ne semble pas partager les points de vue exprimés. Ainsi, il conviendrait de le mandater au travers d'une résolution ou d'une motion. Malheureusement, il est un peu tard pour procéder de la sorte, une motion devant impérativement être déposée en début de séance.

M. C. Rivoire rappelle que les parcelles appartenant à la commune le long du parcours CEVA sont peu nombreuses et d'une surface limitée. Elles se situent dans le secteur du cimetière, de la maison du Villaret, dans le village ainsi qu'au bord de la Seymaz. La seule cession que la commune a acceptée engendre une perte de quelques mètres carrés de talus lors de la construction du pont de franchissement de la Seymaz. Dans son ensemble, le projet CEVA ne préte pas les parcelles communales.

M. Karr tient à préciser, qu'à la teneur de l'art. 32 du règlement du Conseil municipal, il a formulé une proposition individuelle claire, nette et précise, qui invite le Conseil administratif à étudier un sujet déterminé et à présenter un rapport lorsque ce dernier aura saisi l'occasion de la perche qui lui a été tendue par le Conseil municipal, à savoir intervenir dans cette procédure, ou alors laisser passer le train. Il se montre donc surpris et étonné de ne pas avoir entendu le Conseil administratif parler d'une action volontariste concernant la procédure CEVA. Au plan formel, il est vrai qu'il était très difficile pour le groupe de Verts de déposer un texte en début de séance puisque, tel qu'évoqué précédemment, le projet complet vient d'être transmis. Il s'agit néanmoins d'un sujet d'actualité qui aurait demandé une action du Conseil administratif. Vu le temps imparti, la proposition qui vient d'être faite n'engage en rien la commune pour l'avenir mais elle ouvre la possibilité de négocier dans l'intérêt des communiers. C'est

.../...

la raison pour laquelle il propose, soit une interruption de séance afin de rédiger un message, soit de l'accepter tel qu'il vient de le présenter oralement.

Le Président ne peut qu'inviter M. Karr à mieux préciser encore sa proposition individuelle en disant exactement au Conseil administratif ce qu'il entend qu'il fasse.

M. Karr reformule sa proposition comme suit :

Il propose que le Conseil administratif fasse valoir les intérêts de la commune de Chêne-Bougeries et des communiers en application de la loi sur les chemins de fer, art. 18, let f, chiffre 3. Il ne s'agit pas d'un recours en tant que tel puisque l'on se situe avant le stade d'une décision fédérale. On se trouve au niveau de ce que la procédure fédérale appelle l'opposition et que la procédure cantonale appelleraient les observations. C'est donc une expression de la volonté d'un tiers ou d'une commune puisque l'art. 18, let f, chiffre 3 dit que "les communes font valoir leur intérêt par voie d'opposition". C'est la seule manière pour une commune de s'exprimer dans le cadre d'une procédure comme celle-ci. Elle peut s'opposer pour une question de délai, par exemple, ou demander des précisions concernant tel ou tel point. L'objectif de la proposition individuelle encourage le Conseil administratif, avant l'échéance du délai de l'enquête publique, à examiner ce dossier de manière précise. Peut-être qu'en définitive, tous les problèmes seront aplatis mais aujourd'hui, les enjeux sont importants. Il convient donc de ne pas négliger l'opportunité offerte par l'art. 18 de la loi fédérale sur les chemins de fer.

Le Président résume la proposition de M. Karr à l'intention du Conseil administratif comme suit :

"Que le Conseil administratif fasse usage de l'art. 18, let f, chiffre 3 de la loi sur les chemins de fer et fasse opposition au projet CEVA de manière à pouvoir y apporter des observations et commentaires et participer à la procédure".

En réponse à M. C. Rivoire, le Président souligne qu'une mise aux voix n'est pas prévue dans le règlement lorsqu'il s'agit d'une proposition individuelle écrite ou orale invitant le Conseil administratif à entreprendre une action ou une démarche.

Mme Sobanek remercie M. Karr d'avoir songé à cette opportunité. Elle vit elle-même à proximité d'un immeuble qui a dû subir des réparations en raison des vibrations du train. On peut donc supposer que le chantier du CEVA va engendrer bien d'autres nuisances de ce type d'où l'importance, sans pour autant s'opposer au projet, de faire valoir le point de vue de la commune. Le Conseil municipal le doit aux communiers. Elle soutient la proposition de M. Karr et demande au Conseil administratif de profiter de la loi citée plus haut.

6.5 Question orale de M. Karr

M. Karr fait remarquer qu'au 90, route de Chêne, quelques arbres ont été abattus sur fonds privés. La parcelle en question a été bordée d'une paillote de deux mètres de haut qui constitue le nouveau décor de la traversée de Chêne-Bougeries. Il demande

.../...

que le Conseil administratif intervienne afin d'inviter les propriétaires à réfléchir à quelque chose de plus seyant pour l'image et les espaces publics de la commune.

M. C. Rivoire explique qu'il s'agit d'un chantier en cours. Il est question de la construction d'un mur afin de réduire l'impact phonique du trafic sur la route de Chêne tout en conservant, le long de la route de Chêne, une haie existante. C'est la raison pour laquelle il y a actuellement une fermeture provisoire constituée de roseaux. D'autres travaux vont donc être exécutés prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.55

Le Secrétaire
du Conseil municipal
J. LOCHER

Le Président
du Conseil municipal
N. PRALONG